

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 4 JUILLET 2017 À 20H30

Christian TARANTOLA, Maire, ouvre la séance à 20h40.

Présents : Sefa ARSLAN, André BONNET, Maryse BORNET, Maryse CAEL, Jean-Claude CLEMENT, Catherine MEUNIER, Christian TARANTOLA, Dany TISSERANT, Alain WOIRGNY, Jean-Luc XEMAIRE.

Absents excusés : Léa ANTOINE : procuration à Christian TARANTOLA  
Amar BOULASSEL : procuration à Catherine MEUNIER

Secrétaire de séance : Catherine MEUNIER

\*\*\*\*\*

### 1- Avenir de la Poste :

L'activité baisse de plus en plus et il y a un risque de fermeture. Le Conseil Municipal a donc décidé de mettre en place une Agence Postale Communale, en lien avec la communauté de communes et la maison départementale des services aux publics.

Cette mesure correspond au schéma départemental et aux grands axes donnés par l'Etat.

Des groupes de travail seront mis en place sur le fonctionnement et les rôles de cette agence.

La Poste apportera une aide financière et assurera la formation de la personne qui tiendra l'agence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, conscient de la nécessité de maintenir ce service pour les administrés

- Décide de l'ouverture de l'Agence Postale Communale dans les locaux situés au 7 rue de la Libération (Poste actuelle)
- Prend acte de la création d'une Agence Postale Communale dans les locaux situés au 7 rue de la Libération en prévision d'une ouverture à la date du 15 décembre 2017
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

*Vote : Pour à l'unanimité.*

### 2- Décision modificative n°1 budget Principal – Décision modificative n°1 budget Eau :

Suite à un courrier de la Trésorerie de Bruyères en date du 31 mai 2017 concernant la vente de la maison située au n° 9 de la rue de la Vologne, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Modifie le budget Principal ainsi qu'il suit :

- - 49 500,00 € compte 775, Rec Fonc
- + 49 500,00 € chapitre 024, Rec Inv
- - 49 500,00 € chapitre 021, Rec Inv
- - 49 500,00 € chapitre 023, Dép Fonc

Compte tenu du devis de l'entreprise Gradoux de Ferrières (54) pour le remplacement du système de volée de la petite cloche de l'Eglise,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Modifie le budget Principal ainsi qu'il suit :

- - 1 530,00 € du compte 2315, opération 94
- + 1 530,00 € au compte 21318, opération 153

Compte tenu du devis de Meubles 2000 de Bruyères pour un lave verres et un réfrigérateur pour la crèche, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- - 2 480,00 € du compte 2315, opération 94
- + 2 480,00 € au compte 2188, opération 154

Compte tenu des besoins des écoles en matériel informatique et autres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'octroyer un budget de 2 000 € pour les dépenses d'investissement,

- modifie le budget Principal ainsi qu'il suit :

- - 2 000,00 € du compte 2315, opération 94
- + 2 000,00 € au compte 2183, opération 155

Compte tenu du projet d'achat d'un véhicule pour le service des eaux sur le Budget Eau,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Modifie le budget Eau ainsi qu'il suit :

- - 32 000,00 € du compte 2315, opération 16
- + 32 000,00 € au compte 2182, opération 24

*Vote : Pour à l'unanimité.*

3- Acquisition d'un véhicule pour le service des eaux sur le Budget Eau :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'acheter un véhicule sur le Budget Eau.

*Vote : Pour à l'unanimité.*

4- Demande d'effacement de dettes – budget Principal et Budget Eau :

Suite à un dossier de surendettement et une décision d'effacement de la dette, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'admettre en créances éteintes sur le Budget Principal les pièces suivantes :

- ⇒ Total 2014 – R-2-2 pour un montant de 15,50 €
- ⇒ Total 2014 – R-3-3 pour un montant de 10,00 €

**Ce qui correspond à un montant total de 25,50 €**

Les crédits seront votés compte 6542.

Décide d'admettre en créances éteintes sur le Budget Eau les pièces suivantes :

- ⇒ Total 2014 – R-1-13 pour un montant de 107,00 €
- ⇒ Total 2015 – R-1-11 pour un montant de 124,33 €

**Ce qui correspond à un montant total de 231,33 €**

Les crédits seront votés compte 6542.

*Vote : Pour à l'unanimité.*

5- Révision des loyers :

Au premier trimestre 2017, l'indice des loyers a augmenté de 0,51%.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'augmenter les loyers des logements communaux à compter du 1<sup>er</sup> août 2017.

*Vote : Pour à l'unanimité.*

6- Participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Que la contribution des communes de résidence aux charges de fonctionnement des écoles de Docelles pour l'année scolaire 2016-2017 sera de :

- ⇒ École maternelle : 619 €
- ⇒ École primaire : 296 €

Soit : Commune de Xamontarupt : 1 enfant en école maternelle et 3 en primaire = 1 507 €

*Vote : Pour à l'unanimité.*

7- Bons d'achat Super U :

Comme tous les ans, Monsieur le Maire propose d'offrir au personnel communal un bon d'achat de 100€ au Super U, pouvant servir pour les vacances ou la rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acheter 13 bons d'achat d'une valeur unitaire de 100€ qui seront remis aux employés municipaux.

*Vote : Pour à l'unanimité.*

Les conseillers municipaux souhaiteraient être informés des différentes missions et tâches effectuées par l'ensemble des agents communaux. Monsieur WOIRGNY informe que pour les agents de voirie, un classeur est à la disposition de chacun-chacune à la Mairie avec le détail des tâches, des heures et des congés.

Une réunion sera programmée avec les agents communaux.

8- Avenant à la convention de fourniture des repas à la cantine passée avec le Centre Ozanam de Cheniménil (période du 04 septembre 2017 au 31 décembre 2017) :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un avenant reçu du Centre Ozanam :

Les repas sont maintenus à 3,65€ pour les enfants ; ils augmentent légèrement pour les adultes qui accompagnent et passent à 5€.

Les frais de transport de 0,60€ sont pris en charge par la commune, ainsi que les frais de personnel.

Ces repas sont parfaitement équilibrés et élaborés par une diététicienne.

Pour une bonne gestion, il est impératif que les parents donnent les tickets de cantine le vendredi matin pour la semaine suivante.

*Vote : Pour à l'unanimité.*

9- Compteurs Linky :

Devant les interrogations concernant ceux-ci, le Conseil demande une information complémentaire avant que d'accepter la mise en place des compteurs.

Pour rappel, la commune est propriétaire des compteurs.

Les compteurs Linky devraient être posés en 2018.

10- Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024 :

L'AMF (Association des Maires de France) fait appel à toutes les mairies pour soutenir cette candidature.

*Vote : 1 pour ; 8 contre ; 3 absentions.*

11- Divers :

Monsieur le Maire donne quelques informations :

➤ Budget : Charges générales de fonctionnement : la commune a dépensé 48,1% du montant prévu.

Les dépenses sont parfaitement maîtrisées ; l'ensemble du Conseil Municipal remercie Valérie pour cette bonne gestion.

➤ SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) : Le Maire est responsable des opérations de secours, notamment en ce qui concerne la sécurisation de la zone de danger, temps que la gendarmerie n'est pas sur place.

➤ L'ARS (Agence Régionale de Santé) a envoyé un courrier à la Mairie pour donner des informations sur les normes des citernes d'eau.

Monsieur WOIRGNY donne des informations sur les travaux de la crèche et fait part de quelques devis. Le Conseil Municipal est d'accord avec ces choix.

Les travaux auront lieu à partir du 1<sup>er</sup> août 2017.

La réunion avec les anciens salariés de Lana s'est bien passée. De bons échanges ont eu lieu avec les différents intervenants.

Fin du conseil à 22h15.